

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatrième jour d'avril 2005**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

05-04-073

Approbation des procès-verbaux avec corrections

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 21 mars ainsi que celui du 7 mars 2005 avec les modifications suivantes :

- Rajouter à la fin de la résolution 05-03-05 «de même qu'un montant de 242 \$ en correction de l'exercice 2003»;
- Remplacer à la résolution 05-03-065 le nom de Serge Bizier par celui de Jan Heeremans après «appuyée par le conseiller ...»;
- Rajouter à la résolution 05-03-066 les mots «plus les taxes» après le montant de «60\$».

ADOPTÉE

05-04-074

Déclaration de compétence de la MRC de l'Érable – Implantation, exploitation et utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande

ATTENDU la résolution no A.R.-03-05-8688 adoptée par le conseil de la MRC de l'Érable le 9 mars 2005 visant l'intention de celle-ci à déclarer sa compétence en matière d'implantation, d'exploitation et d'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Princeville accepte que la MRC de l'Érable exerce la compétence en matière d'implantation, d'exploitation et d'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande sur son territoire et renonce à l'application de l'article 10.1 du Code municipal conférant le droit de s'exclure de l'exercice de la compétence de la MRC.

ADOPTÉE

05-04-075

Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseiller André Bergeron, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

05-04-076

Ratification des chèques, des dépôts salaires et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 8 mars 2005
 - nos 5CH000402 & 5CH000403 4 170.57 \$
- En date du 9 mars 2005
 - nos 5CH000404 & 5CH000405 1 322.81 \$
- En date du 10 mars 2005
 - no 5CH000406 16 593.30 \$
- En date du 16 mars 2005
 - nos 5CH000407 à 5CH000410 21 292.56 \$
- En date du 29 mars 2005
 - nos 5CH000411 à 5CH000413 2 022.07 \$
- En date du 30 mars 2005
 - nos 5CH000414 à 5CH000430 52 293.42 \$
- En date du 7 mars 2005
 - no 5H000322 annulé
- dépôts salaires des périodes 200510 à 200513
- temps supplémentaire des périodes 200510 à 200513

ADOPTÉE

05-04-077

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 4 avril 2005
 - nos 5CH000431 à 5CH000534 178 214.83 \$

Fonds immobilisation :

- En date du 4 avril 2005
 - no 5CH200011 4 979.72 \$

ADOPTÉE

05-04-078

Règlement no 2005-92 modifiant le règlement no 2004-89 concernant la tarification 2005 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-92 modifiant le règlement no 2004-89 concernant la tarification 2005 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

05-04-079

Paiement des services de la Sûreté du Québec

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement pour et au nom de la Ville de Princeville de la somme de 469 130 \$ pour les services de la Sûreté du Québec, payable en deux versements égaux les 30 juin 2005 et 31 octobre 2005.

ADOPTÉE

05-04-080

Modalités de refinancement d'un emprunt

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de procéder de la façon suivante pour le refinancement d'un emprunt de 364 800 \$:

- pour le règlement 98-328 de l'ex-Paroisse de Princeville (125 600 \$) :
 - d'affecter le montant de 15 000 \$ du surplus réservé à cette fin;
 - d'affecter le montant de 4 773 \$ à même l'excédent de financement dudit règlement;
 - d'affecter le montant correspondant au paiement comptant des usagers du secteur avant le refinancement;
 - le solde devant être refinancé sur une période de cinq (5) ans;

- pour le règlement no 537-96 de l'ex-Ville de Princeville (239 200 \$) :
 - le montant de 58 300 \$ à être pris à même les activités financières de l'année courante;
 - le solde de 180 900 \$ à être refinancé sur une période de deux (2) ans;

ADOPTÉE

05-04-081

Placement Carrière-Été – Services des loisirs

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter un projet dans le cadre du programme de création d'emplois « Placement Carrière-Été »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à présenter un projet dans le cadre du programme « Placement Carrière-été »:

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme « Placement Carrière-Été »;

QUE le maire et le greffier sont autorisés au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada;

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE

05-04-082

Mutuelle de prévention UMQ – Interventions préventives 2005

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention parrainée par l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la CSST exige des membres d'une mutuelle certaines obligations en matière de prévention sous peine d'exclusion de la Mutuelle;

CONSIDÉRANT QUE la performance de la Mutuelle, en termes de cotisation à la CSST, est liée à la performance individuelle des membres;

CONSIDÉRANT QUE la CSST a procédé à une re classification des unités de classification du secteur municipal en 2005 et que cette re classification a affecté négativement la mutuelle;

CONSIDÉRANT QUE les 77 municipalités membres ont été convoquées à une assemblée générale spéciale le 11 mars 2005 en vue d'adopter un plan d'action visant à rendre toutes les municipalités conformes aux exigences de base et aux obligations contractuelles de la Mutuelle en matière de prévention;

CONSIDÉRANT QUE les 35 municipalités présentes à cette assemblée ont voté à la très grande majorité (une voix contre) en faveur du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action propose les interventions suivantes :

- a) Une formation obligatoire de tous les cadres sur la nouvelle loi modifiant le *Code criminel* (Loi C-21 –PL C-45) et rendant passible de négligence criminelle les organismes ainsi que les élus et les cadres individuellement dans certaines situations en cas d'accident grave causant des blessures corporelles à quiconque;
- b) L'aide et l'assistance des préventionnistes experts.

CONSIDÉRANT QUE les membres ont accepté que soit créé un fonds d'aide et d'assistance pour aider les municipalités visées à défrayer les coûts des interventions qui les concernent;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds d'aide d'assistance sera temporaire et provisionné à partir des ristournes payables en 2005 et 2006 par les municipalités moins performantes aux municipalités performantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est visée par les interventions suivantes :

- Les mesures additionnelles de prévention consistent en une intervention d'une demi-journée pour aider la direction à préparer et implanter son programme de prévention (formation, coaching, identification des risques, etc.)
- Cours de formation d'une demi-journée sur la diligence raisonnable en SST (incluant le C21) (P.L. C-45) à l'intention de tous les cadres de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les coûts globaux de ces interventions pour la municipalité sont fixés à 1 795 \$, que le fonds d'aide et d'assistance en absorbera 1 795 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action devrait permettre à la Mutuelle d'améliorer graduellement sa performance à la CSST et de réduire ses cotisations (la Mutuelle vise une réduction à moyen terme de l'ordre de 20 à 30 %);

CONSIDÉRANT QUE les représentants des municipalités présentes à l'assemblée générale spéciale du 11 mars 2005 ont voté favorablement;

Il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Claude Ménard et résolu ce qui suit :

La Municipalité accepte les éléments du plan d'action de la Mutuelle qui la concernent et autorise les services qui lui seront rendus dans le cadre de ce plan d'action.

La Municipalité autorise Jean-Marc Bédard, directeur général adjoint à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

05-04-083

Réseau d'alerte multicanal – demande de Pelmorex

ATTENDU QUE la demande de Pelmorex visant la mise sur pied du Réseau d'alerte multicanal (RAM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil appuie la demande produite au CRTC visant la mise sur pied du Réseau d'alerte multicanal (RAM) pour alerter les citoyens de la Ville de Princeville en cas d'urgence par le biais de la télévision.

ADOPTÉE

05-04-084

Révision de l'avis sur les objectifs régionaux du schéma de couverture de risques de la MRC de l'Érable

ATTENDU QU' en vertu de la résolution no 03-12-404, adoptée le 15 décembre 2003, la Ville de Princeville a donné un avis favorable face aux objectifs de protection régionale – Schéma de couverture de risques MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE la municipalité a, par la suite, opté pour un plan d'action commun optimal conjoint Plessisville-Princeville, lequel va à l'encontre des objectifs de protection régionale – Schéma de couverture de risques MRC de l'Érable;

Il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, et résolu à l'unanimité de confirmer à la MRC de l'Érable que suite à l'orientation finale retenue, la Ville de Princeville donne un avis défavorable aux objectifs de protection régionale – Schéma de couverture de risques MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

05-04-085

Plan d'Action commun révisé Plessisville-Princeville

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller André Bergeron, et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action commun optimal – version révisée en mars 2005 pour les villes de Plessisville et Princeville, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de l'Érable.

Il est de plus résolu que ce plan d'action commun optimal – version révisée soit transmis à la MRC de l'Érable en vue de son intégration au schéma de couverture de risques en remplacement de celui adopté par la résolution numéro 04-12-369, adoptée le 20 décembre 2004.

ADOPTÉE

05-04-086

Soumissions- - Travaux de revêtement en béton bitumineux – Rues St-Hilaire et Gosselin

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a demandé des soumissions pour le pavage des rues St-Hilaire et Gosselin;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions déposé par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Sintra inc. les travaux de pavage des rues St-Hilaire et Gosselin selon les soumissions déposées le 29 mars 2005.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les contrats relatifs à la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

05-04-087

Sel pour déglacage des chaussées 2005-2006 – Mandat à l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans et résolu :

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec, **pour les années 2005 à 2008 inclusivement**, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité;

- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appels d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et la cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;
- QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel;
- QUE la Municipalité reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes, tel qu'il apparaît dans le cahier des charges annuel (publié sur le site Internet de l'UMQ);
- QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

Projet des secteurs Paquet – Réponse du Ministère des Affaires municipales et des Régions - le maire Gilles Fortier procède à la lecture d'une lettre du ministère des Affaires municipales et des Régions indiquant leur refus au projet de construction d'aqueduc et d'égout dans les secteurs du Domaine Paquet et de la Plage Paquet - Déposée aux archives.

05-04-088

Règlement no 2005-93 décrétant des travaux d'infrastructures sur la rue Lecours et un emprunt n'excédant pas 595 000 \$

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2005-93 décrétant des travaux d'infrastructures sur la rue Lecours et un emprunt n'excédant pas 595 000 \$.

ADOPTÉE

05-04-089

Fondation de l'École Entreprise des Bois-Francis

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'École Entreprise Prince-Daveluy de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'octroyer à la Fondation de l'École Entreprise des Bois-Francis, un montant de 1 000 \$ par année durant trois ans pour la réalisation d'un projet d'agrandissement de l'École Entreprise actuelle pour répondre au besoin d'espace jugé nécessaire à l'apprentissage des étudiants.

ADOPTÉE

05-04-090

Brunch de la Fête des Mères – Demande des Chevaliers de Colomb

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de prêter gratuitement la salle communautaire Pierre-Prince à l'organisation des Chevaliers de Colomb pour le repas de la fête des mères qui aura lieu le 8 mai 2005.

ADOPTÉE

05-04-091

Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville contribue un montant de 300 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

ADOPTÉE

05-04-092

Demande de dérogation mineure – Chantal Laliberté et Dominic Beaudoin

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Madame Chantal Laliberté et Monsieur Dominic Beaudoin;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune requête s'opposant à la présente;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par Madame Chantal Laliberté et Monsieur Dominic Beaudoin pour procéder à l'agrandissement du garage privé avec une superficie dépassant de 3% (2,7 m²) la superficie permise et empiétant sur la marge avant de 3,5 mètres pour une partie du bâtiment dont la marge minimal est de 7,5 mètres à cet endroit.

ADOPTÉE

05-04-093

Demande à la CPTAQ – Pierre Hémond

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Monsieur Pierre Hémond désirant obtenir un délai supplémentaire de 5 ans pour poursuivre l'exploitation d'une partie de la sablière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la loi, il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriées pour l'exploitation d'une sablière;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Pierre Hémond pour poursuivre l'exploitation d'une partie de la sablière située sur la partie 17-A du rang VI du Canton de Stanfold.

QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

05-04-094

Demande à la CPTAQ – André Gaulin

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Monsieur André Gaulin afin d'obtenir un délai supplémentaire de 5 ans pour poursuivre l'exploitation d'une partie de la sablière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la loi, il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriées pour l'exploitation d'une sablière;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur André Gaulin pour poursuivre l'exploitation d'une partie de la sablière située sur la partie 17-C du rang VI du Canton de Stanfold.

QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

05-04-095

Premier projet de règlement (PRU-501) concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-501) tel que déposé par le greffier, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE

05-04-096

Vente d'un terrain résidentiel – 25 Girouard

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Laurette Goudreau, Isabelle Goudreau et Yves Demers ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-38 (25 Girouard) pour le prix de 15 686.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-04-097

Parc linéaire des Bois-Francis – Appui à la randonnée 2005

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie l'organisation du Parc linéaire des Bois-Francis afin de permettre la réalisation d'un trajet de la randonnée en vélo qui aura lieu le 30 mai 2005 sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-04-098

Parc linéaire des Bois-Francis – Demande de commandite

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de verser une commandite de 250 \$ pour la Randonnée 2005 du Parc Linéaire des Bois-Francis.

ADOPTÉE

05-04-099

Programme de basket-ball de l'École Sainte-Marie

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'organisation du Basket-Ball de l'École Sainte-Marie de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville refuse de contribuer à l'organisation de Basket-Ball de l'École Sainte-Marie de Princeville

QU'une lettre soit transmise à l'organisation pour expliquer la décision prise par le conseil.

ADOPTÉE

05-04-100

Société canadienne du Cancer

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Société canadienne du Cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'octroyer à la Société canadienne du Cancer, un montant de deux 200 \$ pour permettre de poursuivre les recherches dans le but d'enrayer ce terrible fléau qui préoccupe de plus en plus notre société.

ADOPTÉE

05-04-101

Jeunes Ruraux de l'Érable

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroie à l'organisation des Jeunes ruraux de l'Érable un montant de 100 \$ pour la parution d'une annonce dans le bottin souvenir qui sera distribué aux participants de l'Exposition locale des Jeunes ruraux de l'Érable.

ADOPTÉE

Normand Jutras - Réception d'une plainte écrite concernant le déneigement - Classée aux archives.

Mario Rivard & Sylvie Bergeron - Réception d'une plainte écrite concernant le déneigement - Classée aux archives.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

05-04-102

Ajournement de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit ajournée au lundi 11 avril 2005.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière